

*Questions orales*

• (1450)

**M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway):** Monsieur le Président, les enfants irakiens innocents ne devraient sûrement pas être victimes de ce genre de politique insensée.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, qui a coprésidé en septembre de l'année dernière le Sommet mondial de l'enfance. La déclaration publiée à l'issue du sommet affirmait qu'il fallait respecter les besoins essentiels des enfants et des familles même en temps de guerre et dans les régions en proie à la violence.

Étant donné que l'équipe médicale de Harvard dont j'ai déjà parlé a calculé que 170 000 enfants de moins de cinq ans allaient mourir à cause des effets à retardement de cette guerre dans le Golfe, je tiens à demander encore une fois au premier ministre quelles mesures le Canada prend maintenant pour venir en aide à ces enfants afin de les protéger de la mort, de la famine et de conditions d'hygiène dévastatrices. Que faisons-nous pour aider ces enfants?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, bien que le Canada vienne au 34<sup>e</sup> rang quant à sa population, il se classe au quatrième ou au cinquième rang dans le monde quant à ses contributions aux Nations Unies et à tous ses organismes affiliés, dont l'UNICEF.

Nos contributions à l'UNICEF et le rôle de premier plan que nous jouons en faveur des enfants passent généralement pour très importants. Il est absolument tragique de penser qu'environ 40 000 enfants meurent chaque jour dans les pays d'Afrique en voie de développement et partout dans le tiers monde faute d'un investissement de 5 \$ par enfant.

Le Canada a assuré à mon avis un leadership très important, et nous sommes en passe de faire davantage pour aider les enfants du monde entier. Il est extrêmement tragique qu'un enfant innocent meure par manque de nourriture ou à cause des conditions créées par son gouvernement.

Nous déployons nos efforts par le truchement des Nations Unies, du Conseil de sécurité et de tous les organismes des Nations Unies. Nous avons déjà fait beaucoup et sommes prêts à faire bien davantage pour venir en aide aux enfants des pays en voie de développement et bien sûr aussi de l'Irak.

Mais le problème des enfants irakiens est principalement attribuable au dirigeant de l'Irak: si ce dernier voulait remédier à beaucoup de ces problèmes, il pourrait le faire immédiatement en se conduisant de façon civili-

sée, en cessant d'agir comme un hors-la-loi international et en réintégrant la communauté des nations.

\* \* \*

[Français]

## LA CONSTITUTION

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le document qui a été déposé hier sur la réforme constitutionnelle propose, et je cite: «Que soit donné au Parlement fédéral la compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique.»

Pourtant, le gouvernement prétend, aujourd'hui, comme hier, qu'il n'a pas l'intention d'entraver, en aucune façon, les activités d'institutions financières fondamentales au Québec, comme la Caisse de dépôt et le Mouvement Desjardins. Mais au-delà des bonnes intentions, est-ce que le premier ministre n'est pas obligé de reconnaître que la formulation extrêmement large du texte donne ce pouvoir au Parlement fédéral et qu'il pourrait ainsi obliger le Québec à supporter l'odieux de recourir à une clause dérogoire?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le député a lu le premier paragraphe de l'article. Il a négligé de lire les deux autres qui se lisent comme suit: «Une loi fédérale édictée au titre du présent article n'a d'effet que si elle est agréée par les gouvernements d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces.»

**Une voix:** Comme en 1982!

**M. Mulroney:** Bien, il y a un autre article, il y en a trois. Le troisième article dit que si le Québec, par exemple, n'est pas satisfait, il peut se retirer complètement.

**L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean):** Monsieur le Président, la vérité éclate au grand jour. Le Parlement fédéral—on me contredira si on le peut—le Parlement fédéral se verrait ainsi confier le pouvoir d'adopter une législation qui couperait les ailes des institutions financières du Québec et qui obligerait chaque fois le gouvernement du Québec à gérer son économie par une clause dérogoire. Monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre, comme il le sait bien, qu'un ministre en remplace un autre, qu'un gouvernement en remplace un autre et que nous avons vu en cette Chambre un gouvernement libéral tenter d'adopter la loi S-31 qui aurait eu cet effet.